

• Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 5
Votants : 31

Abstentions : 0
Exprimés : 31
Pour : 31
Contre : 0

N°2018-58

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le Jeudi 13 Septembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 07 septembre deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gérouard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Rechlignac, Joël Villard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermond-Barrière, Daniel Desbordes, Eric Dombray, Marie-Laurence Morange, Paula Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Stéphane Mailvert

Pouvoirs : Richard Simonneau délégation à Guy Ratinaud, Agnès Varachaud délégation à Eric Dombray, Christian Vignerie délégation à Jean Maynard, Bruno Grancoing délégation à Sylvie Germond, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

Secrétaire de séance : Jean Maynard

Objet

Etude préalable relative à la mise en place de la tarification incitative pour le Service Public de Prévention et de gestion des Déchets (SPPGD) communautaire : positionnement du Conseil Communautaire quant au choix du futur mode de financement (taxe ou redevance), sur l'instauration ou pas d'une part incitative, sur le scénario à mettre en place et sur la réponse à l'appel à projet de l'ADEME.

Monsieur le Président expose que, suite à la présentation réalisée par le cabinet en charge du travail d'étude préalable relative à la mise en place de la tarification incitative sur le territoire intercommunal, il convient que le Conseil Communautaire entérine un certain nombre de décisions qui sont indispensables à la poursuite de cette étude. En effet, cette étude préalable à la mise en place de la tarification incitative va maintenant passer à la dernière phase définissant les modalités de mise en place du scénario retenu.

Pour rappel, cette étude préalable à la mise en place de la tarification incitative sur le territoire communautaire a comme objectif de définir le plan d'action global pour harmoniser, optimiser et moderniser le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) en répondant notamment aux questions suivantes :

- Quel(s) changement(s) apporté(s) sur les modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés ?
- Quel(s) changement(s) apporté(s) dans le financement du SPPGD ?
- Quel mode de gestion ?
- Comment mettre en place et suivre ces changements ?

A ce stade, il convient donc que le conseil communautaire se prononce sur les points suivants :

- Quel mode financement du SPPGD (Taxe ou Redevance) ?
- Quelle modalité de financement du SPPGD (tarification incitative ou non) ?
- Si tarification incitative, quel scénario de tarification incitative (scénario de tarification incitative à la levée ou scénario de tarification incitative au poids) pour la poursuite de l'étude préalable relative à la mise en place de la tarification incitative sur le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- A la majorité (29 pour, 2 contre : messieurs Rechlignac et Clermont-Barrière), **SE PRONONCE** pour le maintien de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagère (REOM) comme mode de financement du SPPGD intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin

Et à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** favorablement quant à la mise en place d'une tarification incitative.
- **SE PRONONCE** favorablement quant au choix du scénario n°1, à savoir un ramassage des OMR en porte à porte tous les 15 jours (sauf cas particuliers) financé par la REOMI, avec quantification de la part variable au volume et collecte sélective des recyclables secs en apport volontaire en 3 flux.

Afin de mettre en place ce scénario, il est prévu que l'année 2019 sera dédiée à la mise en place des équipements, à la constitution du fichier client avec leur identification suivant les moyens de collecte rattachés, et aux actions de communication et sensibilisation. L'année 2020 sera quant à elle consacrée à la facturation à blanc et l'année 2021 sera l'année de mise en place officielle avec adoption de la grille tarifaire instaurant la REOMi. La collectivité construira et adoptera également pendant ce laps de temps un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Le Président indique aux membres du conseil communautaire que l'ADEME a lancé un appel à projet sur la mise en place d'une tarification incitative et que le montant de l'aide est de 6,60 € par habitant majoré de 3 € par habitant pour une décision de mise en œuvre 2018. La population DGF du territoire concerné étant de 8 240 habitants, cela ferait une aide potentielle de 79 104 €, sous réserve de l'atteinte des performances exigées dans l'appel à projet.

Les résultats attendus de la mise en place de la REOMi dans le cadre d'une optimisation du service de collecte sont nombreux :

- Une baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (passant de 189 kg/hab à 117 kg/hab) et un meilleur tri (le verre de 41 kg/hab à 48 kg/hab et les recyclables secs hors verre de 46 kg/hab à 58 kg/hab) ;
- Une diminution du coût du service (passant de 97 €/hab à 79,2 €/hab) ;
- Une amélioration des conditions de travail des ripeurs avec la généralisation de la collecte mécanisée.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :
- **AUTORISE** monsieur le Président à répondre à l'appel à projets de l'ADEME sur la mise en œuvre d'une tarification incitative.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le,

Le Président

Le Président,



Christophe GEROUARD

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 26 SEP. 2018

